



Ordre des
diététistes
de l'Ontario

résumé

2
LES SIX PRINCIPAUX
FACTEURS DE LA
HAUSSE DE LA
COTISATION

3
LA TRANSPARENCE –
UNE VALEUR DE
L'ORDRE

4
LE POINT SUR LA
PSYCHOTHÉRAPIE

7
SONDAGE SUR LES
ACTIVITÉS À RISQUE EN
DIÉTÉTIQUE

8
RENOUVELLEMENT
ANNUEL : VOTRE
DÉCLARATION EST
IMPORTANTE

Améliorez votre efficacité en vous concentrant sur la qualité de votre exercice

page 5

Inscrivez-vous maintenant!
Atelier de l'automne 2014

Détails à la dernière page

Renouvelez votre adhésion

entre le 29 août et le 31 octobre

Surveillez les avis de renouvellement qui seront envoyés en août.
Si vous n'avez pas reçu votre avis par la poste avant le 1er septembre,
communiquez avec

jenny.wu@collegeofdietitians.org
416-598-1725 / 1-800-668-4990, poste 221.

Les six principaux facteurs de la hausse de la cotisation



Barbara Major-McEwan Dt.P.
Présidente

VISION DE L'ORDRE

La population de l'Ontario a confiance que l'Ordre réglemente la profession comme il se doit dans l'intérêt du public

La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration continue de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents fournis par les Dt.P. dans leurs environnements d'exercice en évolution constante.

C'est un honneur de présider le conseil de l'Ordre. Je m'engage à consacrer du temps et de l'énergie pour faire avancer les buts de l'Ordre des diététistes de l'Ontario. Membre du conseil depuis quatre ans, j'ai siégé aux comités exécutif, de l'inscription, de discipline et d'aptitude professionnelle. Ma carrière diversifiée dans l'Ontario rural m'a apporté une expérience unique et un vaste éventail de compétences. À titre de diététiste, j'ai travaillé en clinique et dans la haute administration des soins de courte durée et primaires.

À la réunion du conseil de juin, nous avons discuté longuement avant de prendre la décision de hausser les cotisations. Le conseil sait que les augmentations de tout type ne sont jamais populaires et je peux vous assurer que le conseil et le personnel de l'Ordre n'ont pas pris la décision à la légère. Je désire profiter de l'occasion pour vous exposer les six principaux facteurs pris en considération dans la décision.

- 1. Comparaison avec les cotisations d'autres ordres.** Le conseil a comparé les cotisations et frais annuels de 24 ordres de réglementation de professionnels de la santé de l'Ontario et a constaté que plus l'organisme compte de membres, plus la cotisation est basse. Même avec la hausse, la cotisation de l'Ordre figure parmi les moins élevées.
- 2. Nombre de membres.** Tous les ordres doivent avoir les objets et tâches énoncés dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Étant donné que les fonctions fondamentales sont obligatoires, les ordres réalisent des économies d'échelle quand ils ont beaucoup de membres.
- 3. Charge de travail.** Notre nombre de membres a augmenté de 45 % au cours des dix dernières années, le nombre de demandes d'adhésion traitées chaque année a augmenté de 57 %, et la complexité a elle aussi suivi. Il faut également transmettre des rapports au Bureau du commissaire à l'équité, transmettre des données au Ministère pour la *Base de données des professions de la santé* et tenir compte des changements apportés à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Tout cela a fait grimper les coûts et alourdi considérablement la charge de travail, surtout pour les programmes d'assurance de la qualité, d'inscription et de consultation sur l'exercice.
- 4. Soutien aux membres.** Les membres reçoivent beaucoup plus de soutien du Service de consultation sur l'exercice qu'en 2004. Les demandes de renseignements sur l'exercice ont augmenté de 150 % depuis cette date, et environ 25 % des membres assistent aux ateliers annuels. Chapeau à l'Ordre pour fournir ce service et félicitations à nos membres d'en profiter!
- 5. Faire plus avec moins.** En tenant compte de l'inflation dans la valeur de notre cotisation, nous voyons que notre cotisation de 350 \$ en 1994 était de 551 \$ en dollars d'aujourd'hui et que notre cotisation de 500 \$ en 2005 équivaldrait à 603 \$ aujourd'hui. L'Ordre suit un processus énergique d'établissement du budget afin de réaliser aux mieux

ses objectifs réglementaires et ses priorités stratégiques avec les ressources dont il dispose.

6. Planification financière responsable. Ces dernières années, sachant que beaucoup de diététistes avaient été touchées par le gel des salaires dans le secteur public, le conseil a choisi d'utiliser son fonds de réserve plutôt que de hausser les cotisations. Ce n'est plus possible. Le conseil doit veiller à ce que l'Ordre ait suffisamment de revenus pour couvrir les dépenses qu'exigent la réglementation de la profession et le maintien des réserves appropriées pour faire face aux urgences

et aux dépenses imprévues mais nécessaires. La réserve visée est l'équivalent de la moitié des dépenses annuelles, ce qui est prudent pour un organisme comme l'Ordre.

La décision de majorer les cotisations n'a pas été facile. L'Ordre est fier du travail des diététistes et veut demeurer un organisme de réglementation solide et dynamique pendant encore de nombreuses années.

La décision tient compte de vos commentaires. La réponse a été extraordinaire. Merci.

La transparence – une valeur de l'Ordre



Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice et directrice générale

VALEURS DE L'ORDRE

Intérêt public
Intégrité
Collaboration
Reddition de comptes et
transparence

L'amélioration de la transparence dans les établissements et organismes publics, comme les organismes de réglementation qui ont un mandat public, revêt de plus en plus d'importance et est même attendue dans la société. La transparence et la reddition de comptes sont des valeurs fondamentales établies par le conseil pour guider son comportement et sa prise de décision. Elles sont intimement liées parce que la reddition de comptes repose sur la transparence dans la gouvernance, la prise de décision et les rapports sur les résultats.

Afin de matérialiser la transparence et d'afficher ouvertement ses décisions et procédés, le conseil a demandé de remplacer la politique sur la confidentialité par une nouvelle politique sur la transparence. Celle-ci indiquera clairement que les documents de l'Ordre sont publics à moins qu'il n'existe une raison impérieuse d'en préserver la confidentialité. Des critères préciseront les circonstances limitées dans lesquelles les renseignements seront considérés confidentiels, comme les renseignements personnels et sur la santé protégés par la loi. Quand cette nouvelle politique sera prête, le site Web de l'Ordre deviendra l'entrepôt d'information où les parties concernées (le public, les membres, le gouvernement, les éducateurs et les partenaires) pourront se renseigner sur les activités de gouvernance, de gestion et de réglementation de la profession.

Les réunions du conseil sont toujours ouvertes à toute personne qui désire y assister. Les dates sont affichées sur le site Web dans la section « Réunions publiques » en haut de la page d'accueil. C'est là également que vous trouverez les liens vers les ordres du jour des réunions, et plus tard, les documents préparés pour appuyer la prise de décision au conseil.

D'autres outils assurent la transparence de l'organisation :

- le site Web de l'Ordre
- les rapports annuels affichés dans le site Web;
- les bulletins *résumé*;
- les ateliers annuels où sont fournies les nouvelles de l'Ordre et la possibilité pour les membres de poser des questions sur ses activités.

L'Ordre invite toutes les parties concernées à consulter soigneusement cette documentation. Nous nous efforçons de gagner et de conserver la confiance du public et des membres dans l'administration de l'Ordre et la réglementation des diététistes de l'Ontario.



Le point sur la psychothérapie

Sandra Brazel, MSc, Dt.P.
Conseillère sur l'exercice et analyste des politiques
sandra.brazel@collegeofdietitians.org

En 2007, le gouvernement de l'Ontario a proposé des modifications à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* qui établirait un ordre des psychothérapeutes, créerait un nouvel acte autorisé pour la psychothérapie et autoriserait uniquement les membres des ordres des médecins, des infirmiers, des ergothérapeutes, des psychothérapeutes, des psychologues, des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social à accomplir l'acte autorisé qu'est la psychothérapie. Ces nouvelles dispositions n'ont pas encore été promulguées et l'Ordre des psychothérapeutes et des thérapeutes autorisés en santé mentale de l'Ontario n'existe pas encore officiellement.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée envisage maintenant des options concernant l'acte autorisé qu'est la psychothérapie qui permettraient aux travailleurs auprès des enfants et des adolescents, aux conseillers en intervention d'urgence et à d'autres types de travailleurs du système de santé mentale de continuer à fournir de la psychothérapie. Il est maintenant clair que ces travailleurs ne seront pas réglementés par l'Ordre des psychothérapeutes de l'Ontario.

QU'EST-CE QUE LA PSYCHOTHÉRAPIE?

Le projet de loi 171, annexe R, définit ainsi la psychothérapie en tant qu'acte autorisé : « Traiter, au moyen d'une technique de psychothérapie appliquée dans le cadre d'une relation thérapeutique, un désordre grave dont souffre un particulier sur les plans de la pensée, de la cognition, de l'humeur, de la régulation affective, de la perception ou de la mémoire et qui est susceptible de porter gravement atteinte à son jugement, à son intuition, à son comportement, à sa capacité de communiquer ou à son fonctionnement social ».

Afin de déterminer si le fait de conseiller un patient revient à accomplir cet acte autorisé, il est important de décomposer la définition en parties compréhensibles. Les éléments suivants doivent être présents pour qu'un traitement soit

considéré comme une psychothérapie :

- Le but est de traiter le désordre psychologique réel;
- Il faut utiliser une technique connue de psychothérapie;
- Il doit exister une relation thérapeutique avec le client; c.-à-d. que le client et le psychothérapeute doivent comprendre que le but de la relation est de traiter le désordre psychologique;
- Le trouble doit être un désordre grave de cognition, de l'humeur, de la régulation affective, de la perception ou de la mémoire;
- Le désordre grave pourrait entraîner une déficience grave.

INCIDENCE SUR L'EXERCICE DE LA DIÉTÉTIQUE

Les diététistes qui traitent des clients atteints de troubles de l'alimentation fournissent en fait des services de psychothérapie. Jusqu'à ce que l'acte autorisé soit intégré dans la loi, elles peuvent continuer à exercer la psychothérapie, mais quand cet acte sera dans la loi, elles devront cesser à moins d'avoir une délégation d'un professionnel qui est légalement autorisé à exercer la psychothérapie ou qu'elles ne deviennent membre du nouvel Ordre des psychothérapeutes et des thérapeutes autorisés de l'Ontario (OSTAO).

Les diététistes qui exercent la psychothérapie conformément à la définition ci-dessus ont maintenant la possibilité d'explorer la possibilité de devenir membres de l'OSTAO en suivant un processus de demande reposant sur les droits acquis.

Quand la psychothérapie sera intégrée dans la loi, les diététistes devront cesser de l'exercer à moins d'avoir une délégation d'un professionnel qui est légalement autorisé à exercer la psychothérapie ou qu'elles ne deviennent membres du nouvel Ordre des psychothérapeutes et des thérapeutes autorisés de l'Ontario (OSTAO).

ET QU'EN EST-IL DU COUNSELLING PSYCHOSOCIAL?

Le counselling psychosocial, surtout dans le contexte d'un plan de traitement nutritionnel, n'est pas de la psychothérapie. Le champ d'application de la diététique continuera d'inclure le counselling psychosocial et la psychothérapie pour les clients atteints de troubles qui ne sont pas graves ou n'entraîneront probablement pas de déficience grave, ou pour des buts autres que le traitement d'un désordre psychologique réel. Le counselling psychosocial pour des troubles nutritionnels, même quand il recourt à une technique connue de psychothérapie, comme

les thérapies cognitives ou comportementales dialectiques, n'est pas de la psychothérapie au sens de la définition de l'acte autorisé.

COMMENT SAVOIR SI LE COUNSELLING PSYCHOSOCIAL EMPÎÊTE SUR L'ACTE AUTORISÉ INDIQUÉ DANS LA LPSR?

L'Ordre prépare des documents d'éducation sur la psychothérapie en tant qu'acte autorisé en se basant sur des cas réels afin de guider ses membres dans ce domaine d'exercice. Nous prévoyons de publier ces cas dans un prochain numéro de *résumé*.

AMÉLIOREZ VOTRE EFFICACITÉ EN VOUS CONCENTRANT SUR LA QUALITÉ DE VOTRE EXERCICE

Plusieurs diététistes ont indiqué à l'Ordre que le nombre de clients qu'elles doivent voir est écrasant. Elles ont une lourde charge de travail en raison de divers facteurs, dont les contraintes liées à la dotation en personnel.

Au lieu d'en refuser, il peut être plus productif de voir comment les servir au mieux. Pour ce faire, il faut chercher des moyens de renforcer la capacité de gérer les charges de travail exigeantes.

COMMENT ÊTRE PLUS EFFICACE AVEC LES MÊMES RESSOURCES OU MOINS?

Les diététistes ont l'obligation professionnelle de fournir des services de manière sûre, compétente et éthique à chaque client. Il est inacceptable de réduire la rigueur d'une évaluation, une intervention, un suivi ou la tenue des dossiers afin de voir davantage de clients¹. Ce principe repose sur le *Règlement de l'Ontario 680/93* sur la faute professionnelle pris en vertu de la *Loi de 1991 sur les diététistes* qui définit la faute professionnelle comme suit (traduction libre) :

5. *Le défaut de respecter une norme d'exercice de la profession.*

22. *Le défaut de tenir les dossiers comme il se doit.*

L'Ordre est conscient des réalités du système de soins d'aujourd'hui et des lourdes charges de travail de nombreuses diététistes. Les diététistes ont la responsabilité de fournir des services de qualité et peuvent refuser d'accepter de nouveaux clients si la qualité de leurs services risque d'en souffrir². Cependant, dans certains contextes, il est difficile sinon simplement impossible de réduire le nombre de clients.

AMÉLIORER LA QUALITÉ POUR RENFORCER LA CAPACITÉ

Un moyen de renforcer la capacité est d'améliorer la qualité. L'illustration ci-dessous montre six dimensions de la qualité déterminées par l'Institute of Medicine (National Academy Press : Washington, DC., 2002) qui sont les services centrés sur les clients, la sécurité des clients, les services en temps opportun, l'efficacité, l'efficience, et l'équité³. Ces dimensions peuvent aider les diététistes à réfléchir à certains aspects de leur exercice et à trouver des moyens de l'améliorer. Voici six suggestions pour renforcer la qualité en fonction de ces dimensions.

Six dimensions de la qualité

Institute of Medicine



1. Établir la priorité des clients

Créez un outil d'établissement de la priorité des cas en fonction des risques nutritionnels et d'autres indicateurs importants dans votre cadre d'exercice. Une autre solution est d'ajouter des critères nutritionnels à un outil que votre équipe de soins emploie déjà. Quand la demande est élevée, il est également utile d'avoir une politique claire concernant la répartition de la charge de travail entre les diététistes.

2. Orienter les clients comme il se doit

Éduquez les autres professionnels de la santé sur l'orientation appropriée vers les diététistes. Envisagez de préparer un instrument d'orientation et de prise de rendez-vous afin d'établir des processus clairs de tri des clients et les voies appropriées d'orientation. Il serait peut-être bon de revoir votre politique de tri avec vos collègues afin que tout le monde la connaisse et utilise le même raisonnement pour orienter les clients. Des attentes claires peuvent faciliter la collaboration au sein de l'équipe.

3. Communiquer efficacement

Concentrez-vous sur la qualité et non pas sur la quantité du temps passé avec vos clients. Une étude a montré que les patients des médecins qui ont l'art de leur parler tendent à avoir de bons résultats en matière de santé et sont satisfaits de leurs soins. Les chercheurs ont conclu que la technique la plus productive de gestion du temps consiste à améliorer les compétences en communication avec les patients⁴. En ce qui a trait à la diététique, les diététistes qui s'efforcent de perfectionner leurs compétences en communication (écouter activement, demander des commentaires, fournir du soutien et établir un consensus) auront des interactions plus productives avec leurs clients quel que soit le temps dont elles disposent⁵.

4. Engager les clients

Les clients qui participent à leurs soins se portent mieux. La participation fait référence aux mesures que les particuliers prennent pour tirer le meilleur parti des services de santé à leur disposition⁶. Pour encourager la participation des clients, il peut être utile de leur fournir des renseignements sur la préparation des visites ou des outils, comme une feuille de questions et réponses ou un journal alimentaire avant leur première visite. Envisagez de produire de la documentation imprimée et électronique à laquelle ils peuvent accéder librement.

5. Collaborer avec d'autres professionnels de la santé

Efforcez-vous de collaborer avec les autres professionnels de la santé. Des outils de planification du travail peuvent aider à clarifier les rôles, les responsabilités et la portée de l'exercice des divers membres de l'équipe et améliorer ainsi la collaboration⁷. Vous pourriez aussi attribuer des tâches appropriées de diététique à d'autres membres compétents de l'équipe afin d'améliorer votre capacité d'assumer votre charge de travail.

6. Exercer plus efficacement

Voyez comment améliorer votre efficacité. Quelques changements dans vos pratiques peuvent optimiser votre capacité. Voici quelques points :

- Évaluez votre routine professionnelle actuelle et déterminez si vous pouvez améliorer le flux du travail et la productivité.
- Évaluez votre processus de tenue de dossiers. Vérifiez la redondance ou l'utilité des renseignements entrés dans les dossiers. L'inclusion de renseignements excessifs peut représenter une perte de temps importante. Essayez d'entrer des renseignements clairs, complets, exacts et opportuns dans le dossier des clients.
- Instaurez la prise de décision en participation dans vos interactions avec vos clients.
- Renforcez votre capacité de reprendre le dessus en employant des techniques comme la réflexion axée sur une solution et l'établissement de limites et en étant raisonnablement optimiste.

1 Richard Steinecke et Ordre des diététistes de l'Ontario. *Manuel de jurisprudence pour les diététistes de l'Ontario*, p. 3.

2 « Responsabilités liées à la charge de travail supplémentaire », *résumé*, printemps 2008, p. 10-11.

3 Institute of Medicine. « Crossing the Quality Chasm : A New System pour the 21st Century », Committee on Quality of Health Care in America : Washington D.C., National Academy Press, mars 2001.

4 Dugdale, D.C. et al. « Time and the Patient-Physician Relationship », *J. Gen. Intern. Med.*, janvier 1999; 14(Suppl 1):S34-S40.

5 Beckman, H. et al. « Getting the most from a 20-minute visit », *Am. J. Gastroenterol.*, mai 1994; 89(5):662-4.

6 Centre for Advancing Health. www.cfah.org/engagement/

7 L'Ordre a plusieurs ressources sur la collaboration interprofessionnelle. Cherchez « interprofessionnelle » et « IPC » sur notre site Web www.collegeofdietitians.org.

Voyez aussi : Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario, « Interprofessional Collaboration (IPC) eTool ». <http://ipc.fhrco.org>



Sondage sur les activités à risque en diététique

Carole Chatalalsingh, Ph.D., Dt.P.
Conseillère sur l'exercice et analyste des politiques
carole.chatalalsingh@collegeofdietitians.org

Au printemps 2014, l'Ordre a envoyé un sondage pour déterminer les activités qui comportent des risques en diététique. Le risque de préjudice ou les actes dangereux étaient définis comme « le potentiel qu'un événement, une action ou l'inaction ait des conséquences négatives sur la capacité des diététistes de fournir des services de diététiques sûrs et de qualité ». Cette définition inclut des préjudices ou dangers physiques, mentaux, affectifs et sociaux pour une diététiste ou un client découlant d'événements ou de circonstances prévus ou imprévus.

Les résultats du sondage apportent de précieuses perspectives sur les éléments critiques entourant l'exercice à risque perçu. Il est important que l'Ordre détermine et étudie les risques afin de s'acquitter de son mandat de protection du public et d'élaborer des ressources et des normes pour assurer la prestation de services de diététique de manière sûre, éthique et compétente dans les environnements d'exercice en évolution.

LES TROIS PRINCIPAUX DEGRÉS DE RISQUE PERÇU RÉVÉLÉS PAR LE SONDRAGE SONT :

1. Le soutien nutritionnel (nutrition parentérale et entérale, y compris la réalimentation);
2. Les évaluations de la déglutition et la gestion de la dysphagie;
3. Le diabète : ajustement de l'insuline, mesure de la glycémie et gestion de l'hypoglycémie.

Sur le formulaire de renouvellement annuel, plus de la moitié des membres de l'Ordre ont dit travailler dans un de ces trois grands domaines de risque et 85 % sont d'accord ou tout à fait d'accord que « La définition du risque et des activités à risque est une première étape importante pour gérer le risque de préjudice pour le public et changer les environnements d'exercice de la diététique ». Même s'il n'est pas nécessairement difficile de « penser » au risque et à l'évaluation des risques, des processus peuvent être nécessaires pour réduire les risques pour les clients.

L'Ordre établira des lignes directrices et des normes pour ces domaines à risque élevé afin de déterminer l'exercice à risque et de trouver une solution.

35 % des membres (1342) ont répondu au sondage

Nous remercions sincèrement toutes les diététistes qui ont répondu au sondage sur les risques. Vos commentaires sont appréciables et ont apporté les perspectives nécessaires pour élaborer des normes et des lignes directrices concernant les risques dans l'exercice de la diététique.



Renouvellement annuel Votre déclaration est importante

Carolyn Lordon, Dt.P.
Gestionnaire du programme de l'inscription

Le formulaire de renouvellement annuel comporte des sections sur vos coordonnées, votre exercice et votre situation personnelle. Certains renseignements sont recueillis pour la base de données des professions de la santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. L'Ordre a besoin de la plupart des renseignements pour s'acquitter de ses obligations réglementaires et mener ses activités.

L'Ordre s'attend à ce que les membres répondent honnêtement et précisément aux questions. C'est pourquoi il inclut la partie « Déclarations » où les membres doivent attester que leurs réponses sont exactes.

VOS RÉPONSES DOIVENT ÊTRE VÉRIDIQUES

Au cours du renouvellement, l'Ordre reçoit parfois des appels de membres qui veulent avoir des conseils sur la façon de répondre à une question afin d'éviter une conséquence donnée, comme l'achat d'une assurance responsabilité ou l'orientation vers le Comité d'assurance de la qualité. La réponse de l'Ordre à ces questions est toujours la même : vous devez répondre franchement aux questions, peu importe la conséquence. Donner une réponse ou une autre selon la conséquence ne devrait pas entrer en compte dans la réponse choisie à toute question.

Par exemple, une diététiste qui fait du bénévolat dans le domaine de la diététique en dehors de son emploi régulier serait tenue d'acheter une assurance responsabilité privée. Même si elle a une assurance chez son employeur, elle ne couvrirait pas ses activités de bénévolat. Même si elle peut être tentée de dire à l'Ordre qu'elle ne fait pas de bénévolat en diététique, cette déclaration serait considérée fautive ou trompeuse. Selon l'article 25 du règlement sur la faute professionnelle « La signature ou la délivrance, dans l'exercice de sa profession, d'un document qu'il sait ou devrait savoir contenir une déclaration fautive, irrégulière ou trompeuse » constitue une faute professionnelle.

Vous avez 60 jours – N'attendez pas
Le portail de renouvellement est ouvert du
29 août au 31 octobre 2014. N'attendez
pas pour renouveler votre adhésion afin
d'avoir assez de temps pour vérifier
l'exactitude de vos réponses..

AVIS IMPORTANT

Vous devez transmettre votre formulaire de renouvellement,
payer votre cotisation annuelle et remettre votre Outil d'autoformation
avant minuit le 31 octobre 2014.

Vous devrez payer une pénalité de retard si l'Ordre ne reçoit pas votre cotisation
annuelle et votre formulaire de renouvellement
avant le 31 octobre à minuit.

Certificats d'inscription

CERTIFICATS DE CATÉGORIE GÉNÉRALE

Félicitations à tous nos nouveaux membres inscrits du 1^{er} mai au 30 juin 2014.

Nom	Numéro d'inscription	Date	Nom	Numéro d'inscription	Date	Nom	Numéro d'inscription	Date
Ghazal Avand Dt.P.	12602	18/06/2014	Natalie Klaver Dt.P.	13730	06/06/2014	Kendra Patrick Dt.P.	13718	06/06/2014
Lindsay Buchanan Dt.P.	13777	02/05/2014	Christine Laidlaw Dt.P.	13732	10/06/2014	Corinne Price Dt.P.	13617	18/06/2014
Victoria-Lynn Craig Dt.P.	13739	18/06/2014	Athena Li Dt.P.	13743	19/06/2014	Catherine Richard Dt.P.	13634	18/06/2014
Dionne Drew-Brook Dt.P.	12608	18/06/2014	Denise Luk Dt.P.	13761	10/06/2014	Di Shen Dt.P.	13759	10/06/2014
Courtney Drouillard Dt.P.	12970	06/06/2014	Angela MacDonald Dt.P.	4093	16/06/2014	Jennifer Snyder Dt.P.	13793	22/05/2014
Anjali Dua Dt.P.	11796	10/06/2014	Jennifer MacPherson Dt.P.	13795	23/05/2014	Sébastien Soucy Dt.P.	12780	11/06/2014
Andrea Fennell Dt.P.	13733	06/06/2014	Scholastica Madu Dt.P.	12553	11/06/2014	Susanne Suchar Dt.P.	13750	16/06/2014
Annabel Forgues Dt.P.	13747	06/06/2014	Nadia Malik Dt.P.	10908	06/06/2014	Alice Temu Dt.P.	11376	06/06/2014
Sarah Hamdan Dt.P.	13749	06/06/2014	Lindsay McIntosh Dt.P.	13757	27/06/2014	Pamela Voisin Dt.P.	12985	19/06/2014
Meaghan Henderson Dt.P.	13741	06/06/2014	Mireille Moreau Dt.P.	13609	06/06/2014	Marika Wamback Dt.P.	11177	20/06/2014
Melanie Ho Dt.P.	13712	06/06/2014	Daniela Morgado Dt.P.	12660	10/06/2014	Ningying Wang Dt.P.	13801	02/06/2014
Hinson Ho Dt.P.	13800	26/05/2014	Lua Moslemi Dt.P.	13746	16/06/2014	Susan Qi Yang Dt.P.	13802	30/05/2014
Kamalpreet Kaur Dt.P.	12359	06/06/2014	Maria Corazon Muya Dt.P.	12341	12/06/2014	Maysam Youssef Dt.P.	12903	18/06/2014
Arpita Khalsa Dt.P.	12479	06/06/2014	Jharna Patel Dt.P.	12368	10/06/2014	Racha Zarzour Dt.P.	13034	06/06/2014

CERTIFICATS DE CATÉGORIE TEMPORAIRE

Allison Adamo Dt.P.	13825	20/06/2014	Rochelle Ethier Dt.P.	13818	18/06/2014	Mariel Munoz Tayaco Dt.P.	13836	27/06/2014
Luma Al-Shubbak Dt.P.	13797	20/05/2014	Laurel Ettinger Dt.P.	13829	18/06/2014	Zahra'a Qassim Dt.P.	12028	27/06/2014
Nassim Azadibakhsh Dt.P.	12216	08/05/2014	Jane Francis Dt.P.	13808	06/06/2014	Brittany Raffis Dt.P.	13785	22/05/2014
Debby Berteau Dt.P.	13809	18/06/2014	Melissa Hardy Dt.P.	13824	18/06/2014	Olivia Siswanto Dt.P.	13792	22/05/2014
Courtney Bloch Dt.P.	13817	27/06/2014	Jessica Hrgetic Dt.P.	13827	18/06/2014	Emily Spencer Dt.P.	13790	12/05/2014
Stephanie Boutette Dt.P.	13810	20/06/2014	Faiqa Khalid Dt.P.	13796	20/05/2014	Monica Szeliga Dt.P.	13789	20/05/2014
Valeria Burnazov Dt.P.	13835	27/06/2014	Caroline Lawrance Dt.P.	13688	20/05/2014	Andra Taylor Dt.P.	13799	13/06/2014
Kitty Chan Dt.P.	13805	30/05/2014	Jonathan Luk Dt.P.	13786	12/05/2014	Robert Tenneriello Dt.P.	13815	18/06/2014
Adam Dickey Dt.P.	13783	12/05/2014	Nouhad Mokdad Dt.P.	13791	30/05/2014	Tiffany Watson Dt.P.	13787	12/05/2014
Lisa Doerr Dt.P.	13784	20/05/2014	Catalin Moldovan Dt.P.	13811	18/06/2014	Ye Yuan Dt.P.	12841	18/06/2014

RETRAITES

Susan Crawford	2257	12/05/2014
Sandra Matheson	1721	27/06/2014
John Tomas	1845	05/06/2014

DÉMISSIONS

Rebekah Keith	13029	07/06/2014
Shannon Pelletier	13045	02/05/2014

RÉVOCATIONS

Les certificats d'inscription suspendus pour défaut de paiement des frais de cotisation sont automatiquement révoqués au bout de 6 mois

Nancy Bradshaw	1881	09/06/2014
Laurette Brunette	3400	09/06/2014
Lori Kelly	1804	09/06/2014
Deanna Mortimer	12837	09/06/2014
Leila Smaily	10676	09/06/2014
Kathleen White	12566	09/06/2014



Points saillants de la réunion du conseil – Juin 2014

LE BUREAU

Barbara Major-McEwan
Dt.P., Présidente

Susan Knowles Dt.P., Vice
Présidente

Carole Wardell

MEMBRES DU CONSEIL

Membres élues

Alida Finnie, Dt.P.

Susan Knowles, Dt.P.

Abigail Langer, Dt.P.

Barbara Major-McEwan, Dt.P.

Suzanne Obiorah, Dt.P.

Erica Sus, Dt.P.

Krista Witherspoon, Dt.P.

Erin Woodbeck, Dt.P.

Représentants du public

Najmudin Hassam

Elsie Petch

Carole Wardell

Allan Warren

Elizabeth Wilfert

Claudine Wilson

MEMBRES NOMMÉES AUX COMITÉS

Edith Chesser, Dt.P.

Dianne Gaffney, Dt.P.

Susan Hui, Dt.P.

Sobia Khan, Dt.P.

Julie Kuorikoski, Dt.P.

Léna Laberge, Dt.P.

Grace Lee, Dt.P.

Kerri Loney, Dt.P.

Marie Traynor, Dt.P.

DÉFINITION D' « INTÉRÊT PUBLIC »

En 2013, un spécialiste de la gouvernance a recommandé que l'ODO définisse « intérêt public ». L'Ordre est légalement tenu de protéger et de servir l'intérêt public et cette obligation est au cœur de tout ce que nous faisons. Le conseil a approuvé une définition de l'intérêt public qui englobe la protection du public, des valeurs et des processus publics. Cette définition se trouve sur notre site Web. Entrez « intérêt public » dans le champ de recherche.

LES RISQUES DANS L'EXERCICE DE LA DIÉTÉTIQUE

Le conseil a modifié le plan de travail de 2014-2015 pour ajouter des activités qui permettront à l'Ordre de répondre aux risques les plus souvent relevés dans l'exercice de la diététique.

1. L'Ordre participera aux travaux en cours chez les Diététistes du Canada et à l'Alliance des organismes canadiens de réglementation de la diététique afin de définir le rôle des diététistes dans la dysphagie. Notre travail consistera à explorer l'élaboration de normes et la reconnaissance potentielle de programmes d'agrément en dysphagie. Ce travail devrait fournir un modèle pour les futurs travaux sur la nutrition parentérale et entérale et pour la gestion du diabète et de l'insuline.
2. Le programme d'assurance de la qualité révisera ses outils afin d'y intégrer le repérage et la gestion des risques, p. ex., un objectif d'apprentissage de l'OA portera sur les risques dans l'exercice d'une diététiste.
3. Le programme de consultation sur l'exercice fournira de l'éducation sur les risques liés à des facteurs personnels, contextuels et environnementaux dans l'exercice de la diététique, notamment lors d'un atelier offert en 2014 sur les risques et la résilience dans l'exercice.
4. Le programme d'inscription explorera la possibilité de recueillir et d'afficher des renseignements sur les certificats d'exercice avancé dans le tableau des diététistes. D'autres points du plan de travail seront envisagés au-delà de 2014-2015.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF SUR LES COTISATIONS ET LES FRAIS

Le conseil a une fois de plus examiné les exigences financières de l'Ordre pour réglementer efficacement les diététistes de l'Ontario et gérer l'organisation. À l'issue d'un débat approfondi, il a décidé de hausser les cotisations. Cette année (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015), la cotisation annuelle sera de 590 \$. Par la suite, elle sera indexée en fonction du taux d'inflation ou de 2 % selon le moins élevé des deux montants. Le conseil a pris l'engagement d'examiner la hausse fondée sur l'inflation chaque année et peut décider de ne pas l'appliquer, auquel cas une modification serait apportée au règlement administratif pour l'année en cause. Les redressements des autres frais sont les suivants : à partir du 1^{er} septembre 2014, le certificat temporaire d'inscription sera de 120 \$, les cotisations proportionnelles seront

calculées par mois et non plus par jour, les frais de chèques sans provision seront de 55 \$ et les frais de carte de crédit refusée de 35 \$.

PLUS GRANDE TRANSPARENCE

Le conseil a adopté une politique qui met les documents de l'Ordre à la disposition du public et des membres à moins qu'ils ne s'agissent de « renseignements personnels

protégés par la loi » ou de « renseignements qui, s'ils sont rendus publics, peuvent menacer une relation ou une position commerciale ».

Les politiques, les procédés, les manuels, et surtout les documents de soutien à la décision, seront affichés sur notre site Web. La transparence est importante pour la reddition de comptes et l'établissement de la confiance.

Au revoir et merci

Les diététistes influencent la réglementation de leur profession en siégeant au conseil et aux comités de l'Ordre. Leurs connaissances et jugement professionnels sont fort appréciés dans la gouvernance de l'Ordre et l'élaboration des règlements, programmes et politiques qui appuient la prestation de services sûrs, respectueux de l'éthique et de qualité dans l'intérêt du public.

MEMBRES DU CONSEIL



Lesia Kicak, Dt.P.

L'Ordre remercie sincèrement Lesia Kicak pour ses contributions, ses perspectives et son jugement professionnel dont elle a fait profiter le conseil et les comités pendant six ans. Elle a eu deux mandats au conseil, de juin 2008 à juin 2014. Elle a présidé le conseil et le comité exécutif de juin 2010 à juin 2012. Lesia fut une membre précieuse des comités suivants: des enquêtes, des plaintes et des rapports, de discipline, d'aptitude professionnelle, des relations avec les patients et de l'assurance de la qualité. Son souci du détail

et sa diligence ont aussi été appréciés aux comités d'examen du rendement et de la rémunération de la registratrice et de vérification.



Cynthia Colapinto, Dt.P.

Cynthia a siégé au conseil de juin 2011 à juin 2014, et a également fait partie du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports, du Comité de discipline et d'aptitude professionnelle et du Comité des questions législatives.

MEMBRES DE COMITÉS

Jill Pikul, Dt.P.

Jill a été élue au Comité de l'inscription en 2010 et y a rempli deux mandats. Quand elle en a pris la présidence, le comité a renouvelé et créé des politiques et des outils d'évaluation qui ont amélioré la rentabilité et l'efficacité de l'évaluation des dossiers des personnes désireuses d'exercer la diététique en Ontario. Son dévouement, son souci du détail et ses importantes contributions nous manqueront beaucoup.



Diane Shrott, Dt.P.

Pendant son mandat (2012-2014), Diane a fait profiter l'équipe du Comité d'inscription de sa précieuse expérience et de son jugement solide. Nous avons apprécié son temps, son énergie et ses contributions.



Atelier de l'automne 2014

Gestion des risques et établissement de la résilience dans l'exercice de la diététique

Vous êtes-vous demandé pourquoi certaines diététistes s'épanouissent dans l'exercice alors que d'autres se sentent sous-estimées? La gestion des risques et l'établissement de la résilience sont des compétences fondamentales pour fournir de précieux services.

L'atelier de l'ODO de l'automne 2014 montrera comment l'établissement de la résilience dans l'exercice de la diététique peut éviter qu'un risque potentiel lié à un événement, une action ou une inaction entrave la capacité d'une diététiste de fournir des services de qualité et sûrs.

Ensemble, à partir de scénarios, les participantes apprendront comment renforcer la résilience pour gérer les risques. Elles s'exerceront à s'attaquer à des problèmes et à aller de l'avant en étant plus conscientes des situations où il faut gérer les risques dans tous les domaines d'exercice.

L'atelier sera aussi l'occasion de présenter les faits saillants de l'Ordre de l'année écoulée, notamment les activités des programmes de l'inscription, d'assurance de la qualité, de conseils sur l'exercice et des relations avec les patients.

QUI DEVRAIT Y ASSISTER?

L'atelier s'adresse à toutes les diététistes, peu importe leur domaine d'exercice. Nous encourageons celles qui travaillent dans les secteurs de la santé publique, communautaire, de l'industrie, des ventes, des services d'alimentation, de gestion, clinique et qui pensent avoir des rôles « non traditionnels » à y assister.

Inscrivez-vous en ligne

Ouvrez une session dans votre page de la section réservée aux membres et faites défiler la liste jusqu'à « Events » à gauche.

Barrie	8 octobre, 13 h à 16 h	Oakville	10 octobre, 13 h à 16 h
Belleville	18 septembre , 13 h à 16 h	Oshawa	21 octobre, 13 h à 16 h
Brampton	30 octobre, 13 h à 16 h	Ottawa	7 octobre, 13 h à 16 h
Dryden	23 septembre , 13 h à 16 h	Owen Sound	1 octobre, 13 h à 16 h
Guelph	20 octobre, 13 h à 16 h	Peterborough	17 septembre , 13 h à 16 h midi à 1 h (lunch/réseautage)
Hamilton	29 octobre, 13 h à 16 h	Sault Ste. Marie	27 octobre, 13 h à 16 h
Kingston	19 septembre , 13 h à 16 h	Scarborough	12 novembre, 13 h à 16 h
Kitchener	23 octobre, 13 h à 16 h	Sudbury	24 septembre , 13 h à 16 h (option vidéoconférence)
London	22 octobre, 13 h à 16 h midi à 1 h (apportez votre lunch)	Thunder Bay	22 septembre , 13 h à 16 h
Mississauga	2 octobre, 13 h à 16 h	Toronto - UHN	29 septembre , 13 h à 16 h
Niagara/St Catharines	3 novembre, 13 h à 16 h	Toronto - St. Michael's	16 octobre, 9 h à midi
North Bay	25 septembre, 13 h à 16 h	Toronto - Sunnybrook	9 octobre, 13 h à 16 h
Hôpital Général North York	4 novembre, 13 h à 16 h	Windsor	13 novembre, 13 h à 16 h